

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-050 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2015-010 du 4 février 2015 sur le Débat d'Orientations Budgétaires de l'école de musique

Vu la délibération 2015-049 du 3 avril 2015 portant affectation du résultat du budget de l'école de Musique

Monsieur le Président propose le budget primitif 2015 de l'école de musique de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Adopte le budget primitif 2015 de l'école de musique de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
247 850,00	247 850,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
13 688,00	13 688,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

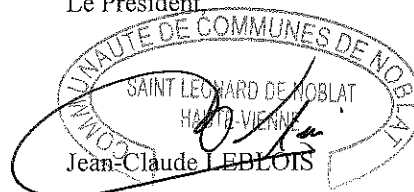
Reçu à la Préfecture

le : 17.04.15

Publié ou notifié

Le : 30.04.15

Le Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Date de transmission de l'acte : 17/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : 2015-050 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150403-2015-050-DE

Date de décision : 03/04/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires